

Direction régionale des douanes de Marseille

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Marseille, le 28 septembre 2026

Deux trafiquants de tabac interceptés par la douane à l'aéroport de Marseille-Provence avec 12 valises remplies de cigarettes, la justice prononce des peines de prison ferme.

Jeudi 24 septembre, aux alentours de minuit, alors que le vol en provenance de Lisbonne venait d'atterrir à l'aéroport Marseille-Provence, deux passagers voyageant a priori séparément ont retenu l'attention des agents de la brigade de surveillance extérieure (BSE) de Marignane, présents au Terminal 1A pour effectuer des contrôles.

Les deux passagers, un homme de 43 ans de nationalité angolaise et une femme de 34 ans, ressortissante portugaise, avaient emprunté le même itinéraire, de Luanda à Marseille via Lisbonne.



Particulièrement chargés, ils avaient chacun enregistré **six bagages de soute**. À l'ouverture des 12 valises, les agents des douanes ont rapidement découvert un contenu peu en lien avec le motif déclaré de leur voyage. En effet, pas de vêtements ou d'effets personnels mais des paquets de cigarettes soigneusement conditionnées et empilées.

Le premier contrôle a permis de découvrir **4 780 paquets de cigarettes de marque Golden Bridge**, pour une valeur estimée à **62 140 euros** (*valeur de référence sur le territoire national*).

Le second **6 990 paquets de cigarettes**, de marques Golden Bridge, Wildhorse, Gold Wildhorse et Modern, pour une valeur estimée à **90 870 euros** (*valeur de référence sur le territoire national*).

Au total, les deux opérations ont permis de saisir **11 770 paquets de cigarettes**, représentant une valeur totale estimée à **153 010 euros** (*valeur de référence sur le territoire national*).

À l'issue des contrôles, les marchandises ont été saisies par les douaniers et les deux intéressés placés en retenue douanière. Après information du Parquet d'Aix-en-Provence, ils ont été remis sur instruction du Parquet à un officier de police judiciaire de la **PAF de Marignane** pour les suites de l'enquête.

Présentés en comparution immédiate deux jours plus tard, les prévenus ont été interrogés sur les circonstances et le motif allégué du transport de ces importantes quantités de cigarettes. Les débats à l'audience ont notamment fait apparaître plusieurs incohérences dans leurs déclarations.

Concernant la passagère, les vérifications effectuées par les services douaniers ont permis d'établir qu'elle avait déjà fait l'objet de **deux procédures récentes pour des faits similaires à l'aéroport de Paris-Orly**, en avril et mai 2026.

À l'issue des débats, le **tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence** a prononcé des peines d'emprisonnement ferme à l'encontre des deux prévenus :

- **La passagère a été condamnée à 9 mois d'emprisonnement ferme** avec mandat de dépôt, interdiction définitive du territoire français, confiscation des scellés et des marchandises, ainsi qu'à une **amende douanière de 188 730 euros** ;
- **Le passager a été condamné à 6 mois d'emprisonnement ferme** avec mandat de dépôt, interdiction définitive du territoire français, confiscation des scellés et des marchandises, ainsi qu'à une **amende douanière de 64 530 euros**.

Une semaine active pour les douaniers des Bouches-du-Rhône

Autre affaire marquante de la semaine, toujours le 24 septembre, les agents des douanes de Port-de-Bouc ont saisi **71 cartouches, soit 710 paquets de cigarettes**, lors du contrôle d'un véhicule au péage d'Arles. Le conducteur qui transportait un tabac semblant provenir d'Espagne a également placé en retenue douanière et fera l'objet de suites judiciaires.

En **2025**, la **direction régionale des douanes de Marseille** avait saisi **10,5 tonnes de tabac**. L'année 2026 s'inscrit d'ores et déjà dans une dynamique particulièrement soutenue, avec plusieurs saisies majeures réalisées sur le territoire des Bouches-du-Rhône.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Télécharger les photos de l'affaire :
<https://wetransfer.com/downloads/5655914acf35e544f894800f90d40af020260927204132/23b99bf95ff2e0b76c0e6ee841a7777620260927204142/1eadde>
- Télécharger les vidéos de l'affaire :
<https://wetransfer.com/downloads/ca2e8a9c2110c6222c1341e0d5f3f40420260927203959/4763a85d146c32a6a7b54c07dadf64af20260927204021/1a8433>

Diffusion libre, crédit : ***Douane française***

Contact presse :

- aymeric.atamaniuk@douane.finances.gouv.fr - 06 84 23 54 43
- michael.lachaux@douane.finances.gouv.fr - 06 07 34 90 07

